

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 juillet 2007

LIBERTÉS DES UNIVERSITÉS - (n° 71)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 245

présenté par  
MM. Fasquelle, Jardé, Lachaud, Decool et Paternotte

-----  
**ARTICLE 6**

Au début de l'alinéa 11 de cet article, supprimer les mots :

« Au moins ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La participation de deux représentants des collectivités territoriales apparaît suffisante. Il faut éviter la sur-représentation des collectivités dans les universités multipolaires.